Soirée placée sous le signe des écoles

GRANDSON ■ Le Conseil communal a statué sur plusieurs objets concernant ses collèges du Jura et de Borné-Nau, ainsi que sur le futur centre sportif, dont la réalisation se monte à 17,2 millions de francs.

Il y avait pas moins de quinze points, jeudi soir, à l'ordre du jour du Conseil communal qui s'est rallié sans problème aux conclusions des préavis de la Municipalité. Le syndic François Payot a d'ailleurs remercié les membres de l'Organe délibérant pour la confiance témoignée. Ce sont surtout les écoles qui ont retenu l'attention avec, dans le désordre, l'adoption d'un crédit complémentaire de 185 000 francs pour la réfection du collège du Jura A.

La transformation et l'amélioration des infrastructures existantes, indispensables pour y permettre l'accueil des élèves du primaire (1re à 8e Harmos) avaient déjà fait l'objet d'un crédit de 2,4 millions. La première étape des travaux a pris fin avant la rentrée 2017, avec notamment l'adaptation et la modernisation des classes, de la salle des maîtres et de la cafétéria, ainsi que l'installation d'une isolation thermique et phonique de qualité.

La deuxième étape consistera à transformer l'ancienne salle de gymnastique en bibliothèque publique et scolaire, ainsi qu'à réaménager les vestiaires et des locaux sanitaires en une salle de rythmique et en un local à l'usage de la psychomotricienne. Un tableau de répartition des charges entre Grandson et l'Association intercommunale (ASIJE) a été établi. Tant la première que la seconde étape nécessitent des frais supplémentaires, d'où ce crédit complémentaire qui a été accepté à la quasi unanimité des quelque 45 conseillers présents.

Le collège du Jura a subi une rénovation et transformation de ses infrastructures existantes et une seconde étape de travaux sera réalisée. Duperrex-a

Avec une société anonyme

Concernant le collège de Borné-Nau, la Municipalité a été autorisée à engager les travaux de réalisation du centre sportif régional pour une somme de 17,2 millions de francs. Une société anonyme sera constituée et, sur le plan de l'endettement des communes de l'arrondissement, seul un million sera porté à charge de celles qui adhèrent, soit 95 francs par habitant. Des subventions cantonales et du fond du sport seront accordées, mais elles n'ont pas encore été définies. *La Région Nord vaudois* aura l'occasion de revenir sur cette importante réalisation, car ce centre pourra aussi être utilisé par les sociétés sportives et d'autres groupements.

Présidé par Sébastien Dériaz, le Conseil a encore donné son aval à la Municipalité pour la constitution d'un partenariat public-privé avec la Fondation de prévoyance Romande Energie pour la construction d'un bâtiment multi-usage sur ce site de Borné-Nau. Et après le refus d'un amendement qui demandait que le contrat définitif avec la société Romande Energie fasse l'objet d'un nouveau préavis au moment venu, le Conseil a encore voté un crédit d'investissement de 432 000 francs pour le raccordement à un réseau de chauffage à distance des collèges du Jura A et B, et des immeubles de la rue des Colombaires 1 à 3.

ROGER JUILLERAT ■

Démission de François Veuve

Roger Juillerat

Pour des raisons professionnelles, François Veuve (PS-écologie), figure du monde politique grandsonnois, a annoncé sa démission. Il a passé onze ans au sein du Conseil communal, dont il a été le président, mais a aussi siégé sept ans à la Municipalité. Il a aussi été président de l'association des Communes de la Région de Grandson (ACRG). Il a été longuement applaudi par ses collègues et les membres de la Municipalité. Quant à Coralie Jacot (PLR), elle a été assermentée et remplacera Claude Langone, qui avait déjà démissionné préalablement. Le budget 2018, qui présente un déficit de 395 200 francs, avec 18,5 millions de charges, a été accepté à l'unanimité. Comme la révision sur la taxe de séjour et celle des résidences secondaires et un complément sur les traitements et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021. R. JT ■

VALLÉE DE JOUX ■ Fromage officiel du Conseil d'Etat vaudois pour l'année 2018

Le Gruyère AOP de l'alpage de la Combe Noire primé

Le Fromage d'excellence du Gouvernement vaudois sera le Gruyère AOP de l'alpage de la Combe Noire, élaboré sous la conduite du fromager Frédy Hauser. Ce Gruyère, comme tous ses concurrents, a obtenu une moyenne supérieure à 19 points sur 20 lors des taxations 2016. Pour accompagner ce mets, le Conseil d'Etat a désigné son nouveau Vin d'honneur qui provient, pour la deuxième année consécutive, du Domaine de Autecour, AOC la Côte, propriété de la famille Schenk-Bach.

Le Conseil d'Etat a dégusté quatre Premiers grands crus vaudois et cinq Gruyère présélectionnés parmi quinze échantillons, avant que son choix se porte sur le millésime 2016 du Domaine de Autecour, conduit par Michaël Monnier et son équipe, et vinifié par Thierry Ciampi et André Hotz. Compte tenu du nombre de Premiers grands crus agréés à ce jour, soit 22, le Conseil d'Etat a confié à une commission de dégustation ad hoc, conduite par Samuel Panchard, œnologue cantonal, le soin d'effectuer une présélection des vins. Les conditions de la dégustation gouvernementale -à l'aveugle et comparative- n'ont pas changé. Samuel Panchard s'est assuré qu'elle se déroule dans les règles de l'art pour les vins, tandis que Christophe Magne, contrôleur-qualité de l'Interprofession du Gruyère, faisait de même pour les fromages.

COM. / RÉD. ■